

PUBLIC VISE

Tout conducteur de chariot automoteur de manutention expérimenté ou non

PRE REQUIS

Toute personne âgée de 18 ans minimum, reconnue apte par le Médecin du Travail.

Compte tenu du test écrit de l'évaluation finale, il est obligatoire que le participant soit en capacité de lire des consignes écrites et de répondre par écrit aux questions posées.

**DUREE, DATES, LIEU,
HORAIRE**

Cf. convention ou contrat de formation

MODALITE D'ORGANISATION

Constitution de petits groupes
En présentiel, parcours individualisé selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire (Cf. convention ou contrat de formation joint)

**MOYENS TECHNIQUES ET
PEDAGOGIQUES**

Formation théorique et pratique ;
Alterne les apports d'informations et les mises en pratiques ;
Livret stagiaire individuel ;
Une salle de formation équipée de vidéoprojecteur, PC, tablettes ;
Exercices pratiques avec les engins sur plateforme certifiée



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INTITULE :

Formation à la conduite en sécurité d'engins de chantiers selon la recommandation CACES® R489 de la CNAM.

OBJECTIFS

Chaque conducteur devra être capable :

D'appliquer les consignes de sécurité

De manipuler le chariot en sécurité pour le matériel et le personnel

D'effectuer une maintenance préventive.

CONTENUConnaissances générales

Rôles et responsabilités du constructeur, de l'employeur, du conducteur

Les différents acteurs en prévention des risques professionnels et leur rôle

Les types de chariots de manutention, leur utilisation et les catégories de CACES® correspondantes

Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté

Les différentes sources d'énergie existantes, les organes de service et les dispositifs de sécurité

Les composants et mécanismes, leur technologie et principe de fonctionnement, les réglages du poste de conduite

L'évaluation des charges à manutentionner, les facteurs d'instabilité du chariot

Lecture et interprétation d'un tableau / abaque de chargeExploitation des chariots à conducteur porté

Les principales causes d'accident lors de l'utilisation des chariots à conducteur porté
Les risques liés à l'utilisation du chariot et les moyens permettant de les prévenir

Les conditions de freinage des chariots ; Les règles de circulation et de conduite en entreprise

Les règles de chargement / déchargement des véhicules

Les produits dangereux : Pictogrammes et risques liés à leur manutention

Les opérations de fin de poste – maintenance

Prise de poste et mise en service

Vérification de la présence et de la validité des documents réglementaires, vérification visuelle du chariot, vérification du bon fonctionnement des mécanismes et des dispositifs de sécurité

Conduite

Circulation à vide et en charge, en marche AV et AR, en virage et arrêt du chariot de sécurité

Manœuvres

Exercices pratiques adaptés au chariot, prendre, déplacer et déposer au sol une charge palettisée. Charger et décharger le chariot sur un véhicule de transport avec une charge sur les bras de fourche

Fin de poste – maintenance

Le repérage des anomalies rencontrées afin de les signaler à la hiérarchie

Les opérations de fin de poste et les opérations de maintenance journalière

SUIVI – EVALUATIONS

Contrôle des connaissances : Examen théorique et pratique sur la conduite en sécurité de l'engin. 100 Questions 70% de bonne réponse pour validation ; Fiche d'évaluation remplie par le stagiaire ; A l'issue de la formation, une « Attestation de fin de formation » est remise au stagiaire.

VALIDATION DE LA FORMATION

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

ENCADREMENT – FORMATEUR

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

- Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc.)

Les évaluations sont réalisées par des testeurs certifiés AB TEST (Organisme Testeur CACES® certifié par DEKRA Certification sous le n° D-668-05).

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'OPERA FORMATION et/ou par des organismes extérieurs.